

PREFECTURE
DE LA GIRONDE

29 MAI 2024

Bureau du Courrier

**NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE
DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023**

EBABX

ÉCOLE SUPÉRIEURE DES BEAUX-ARTS DE BORDEAUX

I. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	P.3
II. LA SECTION D'INVESTISSEMENT	P.5
III. LES DONNÉES SYNTHÉTIQUES DU BUDGET	P.6

L'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour l'ebabx-école supérieure des beaux-arts de Bordeaux ; elle est disponible sur son site internet : ebabx.fr

Le compte administratif :

- est établi en fin d'exercice par le directeur, ordonnateur de l'établissement,
- est le bilan financier de l'ebabx. Il rend compte des opérations budgétaires exécutées.
- rapproche des prévisions budgétaires inscrites au budget primitif des réalisations effectives, en dépenses et en recettes, pour les deux sections,
- se présente de la même manière que le budget pour permettre la comparaison et présenter les résultats comptables de l'exercice.

Le compte administratif comporte deux grandes sections bien distinctes :

- la section de fonctionnement qui concerne la gestion courante de l'établissement ;
- la section d'investissement qui retrace les opérations non courantes, ponctuelles, de nature à modifier le patrimoine de l'établissement.

Contrairement au budget qui doit être équilibré (dépenses = recettes pour chaque section), le compte administratif fait ressortir des écarts entre les dépenses et les recettes de chaque section. Son objectif est de dégager les résultats de l'exercice en sachant que les informations qui y figurent sont concordantes avec celles présentées par le comptable de l'ebabx dans son compte de gestion.

Le compte administratif 2023 de l'ebabx est voté en conseil d'administration du 24 mai 2024.

I. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

I.1 - Généralités

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services de l'ébabx. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, assurance, abonnements téléphonie et informatique ...).

Pour notre école :

- les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées ou titrées : dotations des membres fondateurs (Ville ; Métropole ; État ; Région) ; fonds européens, droits d'inscription des étudiants et élèves des cours publics ; remboursements au titre des prestations fournies par l'ébabx à diverses institutions.

Les recettes de fonctionnement 2023 représentent 4 372 704,99 €.

- les dépenses de fonctionnement sont constituées des rémunérations des agents de l'ébabx, de l'entretien des bâtiments, des dépenses structurelles telles que les assurances, les services informatiques, les achats de matériaux et prestations liés aux cursus pédagogiques et à la vie étudiante.

Les rémunérations des agents ont représenté 83% des dépenses de fonctionnement.

Les dépenses de fonctionnement 2023 s'élèvent à 4 257 178,95 €.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de l'ébabx à financer elle-même ses projets à venir. Cet écart est mesuré en année n+1, à l'issue de toutes les opérations financières de l'exercice n, dans le compte administratif objet de la présente note.

Par ailleurs, compte tenu de la structuration du budget de l'ébabx et de la part prépondérante de la masse salariale dans le budget, un fonds de roulement d'environ 2 mois de fonctionnement courant (650 000 €) est nécessaire pour garantir la solidité du budget de l'ébabx.

1.2 - Les principales dépenses et recettes de la section :

dépenses de fonctionnement	prévu 2023	réalisé 2023	recettes d'investissement	prévu 2023	réalisé 2023
charges à caractère général	559 898,00	465 678,75	remboursements sur rémunération du personnel	5 000,00	5 678,56
masse salariale et dépenses annexes	3 596 940,00	3 552 216,21	droits d'inscription	220 000,00	270 510,71
abonnements logiciels	12 000,00	6 541,00	remboursements de divers partenaires	30 000,00	22 482,77
bourses et charges exceptionnelles	66 350,00	88 216,85	taxe d'apprentissage	2 500,00	1 277,38
divers dont remboursement aux étudiants / CP	-	6 996,70	dotation Etat	504 500,00	533 440,00
pertes de change	100,00	-	dotation Région	115 000,00	-
amortissements	110 000,00	97 529,44	dotation Ville	3 302 000,00	3 310 000,00
dotation aux provisions pour risques et charges de fonctionnement	40 000,00	40 000,00	dotation métropole	50 000,00	53 600,00
			fonds européens	-	68 114,30
			autres régularisations de gestion courante	580,12	2 753,27
			reprises sur provisions pour risques et charges de fonctionnement	104 848,00	104 848,00
	4 385 288,00	4 257 178,95		4 334 428,12	4 372 704,99
résultat 2023 = recettes réalisées - dépenses réalisées				115 526,04	

1.3 - La fiscalité

sans objet

1.4 - Les dotations des membres fondateurs

Les dotations des membres fondateurs s'élèvent à 3 897 040,00 € ; à noter que la Région n'a pas versé en 2023 la dotation attendue et signée, mais elle apparaîtra en recettes sur l'exercice 2024 (virement effectué le 18 avril 2024).

II. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

II.1 - Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de l'ébax à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement est ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

Le budget d'investissement de l'ébax regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux sur des structures déjà existantes et/ou des structures en cours de création.
- en recettes : depuis 2021, elles sont exclusivement composées des dotations aux amortissements des immobilisations existantes.

II.2 - Vue d'ensemble de la section d'investissement

dépenses d'investissement	prévu 2023	réalisé 2023	recettes d'investissement	prévu 2023	réalisé 2023
concessions et droits similaires	80 000,00	0,00	opérations amortissement	110 000,00	97 529,44
agencements divers	72 725,41	0,00			
matériel informatique scolaire	92 500,00	9 928,45			
autre matériel informatique	57 500,00	3 515,08			
mobilier scolaire	112 500,00	1 350,36			
autre mobilier	72 500,00	1 048,81			
téléphonie	0,00	1 011,04			
autres matériels	81 000,00	8 744,53			
écriture financière liée à l'ajustement du patrimoine	580,12	580,12			
	569 305,53	26 178,39		110 000,00	97 529,44
résultat 2023 = recettes réalisées - dépenses réalisées				71 351,05	

II.3 - Principales dépenses d'investissement de l'année 2023 :

- remplacement et renforcement des outillages et matériels informatiques, notamment des ateliers techniques et du magasin ;
- remplacement complet du matériel informatique de l'atelier photo ;
- remplacement du matériel informatique obsolète de l'administration ;
- achat du mobilier nécessaire pour équiper les salles et plateaux d'enseignement.

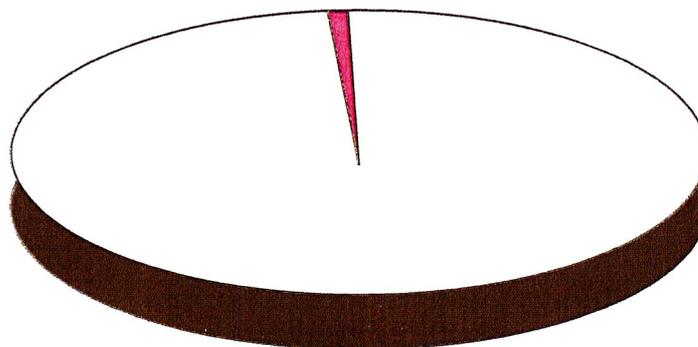
Dépenses d'investissement	Total
Administration	5 214,97€
Bibliothèque	359,96€
Magasin	1 699,69€
Maquette	3 671,16€
Menuiserie	2 337,72€
Métal	3 117,52€
Parcours La beauté	1 589,60€
Photographie	6 257,29€
Plateforme Design	1 350,36€
Total général	25 598,27€

III. LES DONNÉES SYNTHÉTIQUES DU BUDGET

RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2023			
	RECETTES	DÉPENSES	RÉSULTAT BRUT
section de fonctionnement	4 372 704,99	4 257 178,95	115 526,04
section d'investissement	97 529,44	26 178,39	71 351,05
soit un résultat brut pour l'exercice 2023			186 877,09

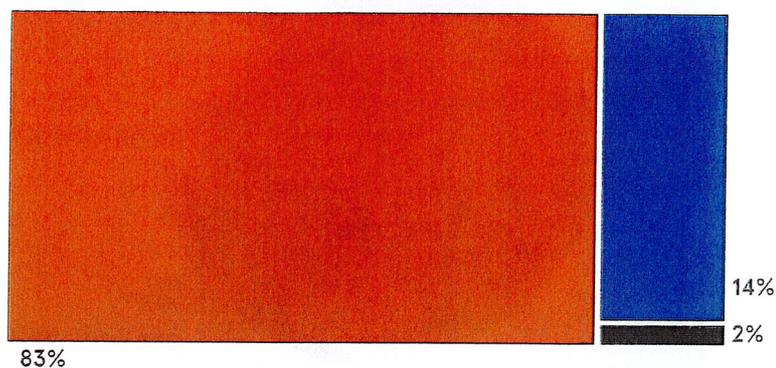
Budget réalisé en 2023

- fonctionnement
- investissement



Dépenses de fonctionnement

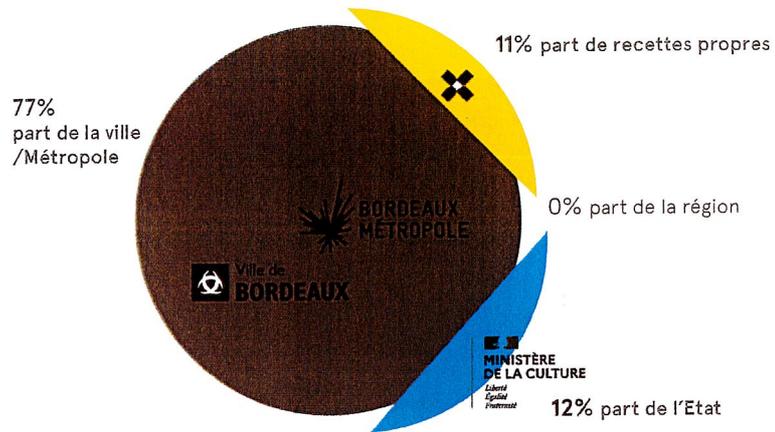
- autres dépenses de fonctionnement
- dépenses RH
- dotation aux amortissements



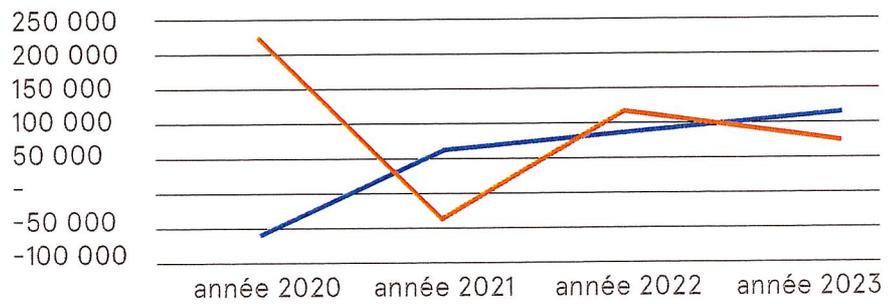
RÉPARTITION DE LA MASSE SALARIALE 2023		
Services de l'ebabx	montant en € toutes charges comprises	% de la masse salariale totale
ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR - équipe enseignante et administrative dédiée	2 339 570,19 €	66,23%
COURS PUBLICS / FORMATION CONTINUE / VAE - équipe enseignante et administrative dédiée	149 963,50 €	4,25%
PARTENARIATS / INSERTION PROFESSIONNELLE / MOBILITÉ INTERNATIONALE	74 194,58 €	2,10%
ÉQUIPE SUPPORT - administration générale, bâtiment, maintenance, informatique, magasin, bibliothèque, communication -	947 528,95 €	26,82%
PRÉVENTION SANTÉ SÉCURITÉ VHSS	21 122,58 €	0,60%
MONTANT TOTAL EN € TOUTES CHARGES COMPRISES	3 532 379,80 €	

DÉTAIL DES DÉPENSES DES SERVICES SUPPORT ANNÉE 2023	
Services support	en € TTC
bâtiment	9 158,27
bibliothèque	14 015,67
communication	23 268,46
entretien	55 896,94
informatique/téléphonie	63 023,50
magasin	9 268,57
moyens généraux	62 511,07
politique sociale	95 231,40
prévention santé sécurité vhss	44 836,11
Total général	377 209,99

Répartition des recettes de fonctionnement 2023



Résultats budgétaires sur 4 ans



— résultats de fonctionnement
— résultats d'investissement

État de la dette
sans objet